

DECISION n° 2023-143

**Portant sur la signature du marché n° 2023-042 :
« Travaux de protection anti-inondation de l'Hôtel de Ville »
Avec COLLAD'EAU
Pour un montant de 13 333.33€ HT soit 16 000.00 € TTC**

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2022-017 du 23 février 2022 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 24 Avril 2023 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de signer le marché n° 2023-042 : Travaux de protection anti-inondation de l'Hôtel de Ville avec l'Entreprise COLLAD'EAU,

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1.- De conclure le marché n° 2023-042 : Travaux de protection anti-inondation de l'Hôtel de Ville avec l'Entreprise COLLAD'EAU sise 866 Avenue du Maréchal Juin – 30900 NÎMES.

Le marché est conclu à compter du 02 Mai 2023.

Article 2.- Le montant du marché est de :

- 13 333.33 € HT soit 16 000.00 € TTC

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Receveur Municipal

Fait à Lambesc, le 24 Avril 2023

Bernard RAMOND

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

